

**Commission Permanente - 24 mars 2025**

**AMENDEMENT - Accompagner les Jeunes majeurs sans en faire une source de revenus pour la Collectivité**

**Rapport N° CP-2025-2-5-2**  
**N°applicatif 11828**

**Exposé sommaire**

En juin 2023, l'exécutif de la Collectivité européenne a indiqué que les logements de fonction vacants représentaient un coût annuel pour la Collectivité de 1,2 million d'euros. Son objectif était alors de réduire ce coût.

Proposer une solution de logement adapté aux Jeunes majeurs est une nécessité. En revanche, en profiter pour réduire les charges fixes de la Collectivité est un dévoiement au principe de solidarité affiché. Aussi, cet amendement propose de prendre en charge, comme cela était le cas, l'hébergement des jeunes majeurs.

**Amendement**

**SUPPRIMER** (CONVENTION-CADRE DE PARTENARIAT POUR PERMETTRE L'ACCUEIL DE JEUNES MAJEURS AU SEIN DES LOGEMENTS DE FONCTION VACANTS DES COLLEGES) «*et pour une période initiale de 3 mois. A l'issue de cette période, l'occupant devra s'acquitter d'une redevance incluant les charges au bénéfice de la Collectivité européenne d'Alsace, pour la période restante de l'occupation et dont le montant est fixé comme suit :*

- Petite chambre (inférieure à 15 m<sup>2</sup>) : 160 € de redevance / mois ;
- Moyenne chambre (entre 15 et 25 m<sup>2</sup>) : 180 € de redevance / mois ;
- Grande chambre (supérieure à 25 m<sup>2</sup>) : 220 € de redevance / mois ;
- Charges : 15 € de forfait / mois / jeune.».

**SUPPRIMER** (Convention d'occupation précaire d'un logement dans un collège public)

«*jusqu'au .../.../.... A compter de cette date, la redevance mensuelle est fixée à [Petite chambre (inférieure à 15 m<sup>2</sup>) : 160 € de redevance / mois ; Moyenne chambre (entre 15 et 25 m<sup>2</sup>) : 180 € de redevance / mois ; Grande chambre (supérieure à 25 m<sup>2</sup>) : 220 € de redevance / mois] pour la période restante de l'occupation.*»

Amendement déposé par **M. Florian KOBRYN** pour le groupe **Alsace écologiste, citoyenne et solidaire**.



**Florian KOBRYN**